

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU MARDI 22 MARS 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt deux mars deux mille onze à dix neuf heures, à la suite de la convocation faite par M. Laurent BONNEVILLE, Maire

Étaient présents :

Laurent BONNEVILLE, Philippe BANCAL, Paul DELOCHE, Christian LOISON, Aline HONS, Anne-Marie PRADES, Renaud ROUANET, Danielle CAMPAGNAC, Dolorès ISSA, Gilles RIEUSSEC, Stéphane SIGUIER, Monike TRONC, Jean-Marie TINCHANT, Roger PUECH, Brigitte ROUANET, Laurent VILLANI, Véronique QUIRANT, Bertrand CHABBERT, Jeanne CAMP, Jean-Paul RIOLS, Luc PICARD, Jean LAPIERRE, Christian VALENCIA, Michel CROS, Monique SIRE, Pierre DUCASSE.

Étaient représentés :

André PAYSSAN par Danielle CAMPAGNAC
Elodie ESCANDE par Paul DELOCHE
Chloé PETIT par Aline HONS
Gisèle PAULIN par Christian VALENCIA
Odette FARA-LANOY par Luc PICARD
Marie ASTOUL par Jean LAPIERRE

* *
*
* *

Monsieur le Maire :

« Lors du précédent conseil municipal nous avons connu une épreuve. Pour ce nouveau conseil nous connaissons encore une nouvelle épreuve avec le décès de Gisèle CARAYOL.

Je voudrais que nous rendions hommage à Gisèle qui a été Conseillère Municipale et Adjointe au Maire de 2008 à 2010 et qui nous a quittés de façon soudaine.

C'était une femme de conviction, discrète qui a apporté sa pierre dans la gestion difficile de l'aide sociale.

Elle était d'une santé défaillante, vous le savez bien et c'est pour cela que j'avais demandé à Danielle CAMPAGNAC d'occuper le poste d'adjointe à sa place, mais je ne pensais pas que les choses aillent si vite et aussi soudainement.

Je tiens à la remercier pour toute son action au service de la Ville et nous nous associons à la peine de sa famille.

Je vous demande d'observer une minute de silence. »

Dolorès ISSA est désignée à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire :

« Avant de procéder à l'appel nominal, je tiens à vous informer que nous avons reçu ce matin la lettre de démission de ses fonctions de conseillère municipale de Mlle Romy TIBBAL, pour des raisons professionnelles et personnelles.

Nous procéderons à l'installation d'un nouveau conseiller municipal au cours d'un prochain conseil.

Vous vous rappelez que dans notre équipe il y avait quatre étudiantes, comme Claire ZALAWA ou Romy TIBBAL. Ces jeunes ont fait leurs études dans des agglomérations assez lointaines. La possibilité d'y trouver un travail étant plus important qu'ici, en conséquence ce sont des gens que nous perdons.

C'est dommage et c'est à l'image de ce qui se passe aujourd'hui : souhaitons que les choses s'inversent

Mme ISSA procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal. Elle constate que 26 conseillers municipaux sont présents.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et propose d'adopter le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 Décembre 2010.

Le compte-rendu ainsi que l'ordre du jour sont adoptés à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

INSTALLATION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Rapporteur M. le Maire

L'article L 270 du Code Electoral stipule que dans les Communes de 3 500 habitants et plus "le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit."

M. Pierre DUCASSÉ et Mlle Chloé PETIT, candidats suivants de la liste « MAZAMET Autrement ! » sont donc appelés à occuper les sièges laissés vacants suite aux décès de Mmes Béatrice MAYNARD et Gisèle CARAYOL et sont installés dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire :

« Nous souhaitons donc la bienvenue à M. Pierre DUCASSÉ qui devient Conseiller Municipal, ainsi qu'à Mlle Chloé PETIT qui a accepté ce mandat de conseillère municipale, en m'indiquant qu'elle espérait bien revenir au pays rapidement et qu'elle s'intéressait à la vie locale.

Bienvenue aux jeunes ! Cela fait plaisir de voir que des personnes ont envie d'être présentes dans la vie mazamétaine.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur M. le Maire

Par délibérations du Conseil Municipal du 28 Mars 2008, du 15 Avril 2008, du 16 Décembre 2008, du 6 Octobre 2009, du 24 Juin 2010 et du 15 Décembre 2010, les commissions municipales ont été créées et les conseillers municipaux désignés dans les commissions suivantes :

- Finances- Intercommunalité
- Aménagement de l'espace, urbanisme, travaux, habitat
Environnement, nature, cadre de vie, ruralité, tourisme

- Jeunesse, sport, enseignement, solidarité intergénération
- Vie locale, animations, commerce, communication, culture, sécurité, médiation, administration générale

Suite aux décès de Mmes Béatrice MAYNARD et Gisèle CARAYOL, et à l'installation de M. Pierre DUCASSÉ et Mlle Chloé PETIT, il convient par conséquent de modifier la composition des commissions municipales.

Par ailleurs, la composition des commissions est fixée selon le principe de la représentation proportionnelle, permettant l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'intégrer M. Pierre DUCASSÉ dans les commissions municipales :

- Finances- Intercommunalité
- Aménagement de l'espace, urbanisme, travaux, habitat
Environnement, nature, cadre de vie, ruralité, tourisme

Et Mlle Chloé PETIT dans les commissions municipales :

- Vie locale, animations, commerce, communication, culture, sécurité, médiation, administration générale
- Jeunesse, sport, enseignement, solidarité intergénération

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION CASTRES-MAZAMET

Rapporteur M. le Maire

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet regroupe 16 communes ; le Conseil de Communauté comprend 64 délégués des communes qui sont désignés par le Conseil Municipal de chaque Commune parmi leurs membres, au scrutin secret.

La Commune de MAZAMET a nommé 7 délégués par délibérations du 28 Mars 2008 et du 15 Décembre 2010.

Suite au décès de Mme Béatrice MAYNARD, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire :

« L'élection se fait par scrutin secret à la majorité absolue, à trois tours le cas échéant.

Je propose la désignation de Mme Danielle CAMPAGNAC et de M. Jean LAPIERRE en qualité de scrutateurs.

Et je propose la candidature de Mme Anne-Marie PRADES

Luc PICARD :

« Vous vous doutez bien que, même si j'ai peu de chance d'être élu, je ne peux pas laisser passer cette seconde occasion, depuis le début du mandat, de proposer ma candidature afin que l'opposition puisse avoir au moins l'espace de quelques minutes une chance de se voir représentée à la Communauté d'Agglomération ».

Monsieur le Maire :

« Je comprends très bien. Je propose Anne-Marie PRADES car dans le cadre de la politique de la Ville et des contrats CUCS, elle a déjà travaillé sur ce sujet et elle peut donc apporter des idées intéressantes pour la Ville... »

Luc PICARD :

« Mais rassurez-vous, si j'étais élu (on ne sait jamais), je pourrais aussi apporter quelques idées intéressantes à la Communauté !».

Résultats / Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	32
Bulletin nuls ou blancs à déduire :	00
Suffrages exprimés :	32
Majorité absolue :	17

Ont obtenu :

Mme Anne-Marie PRADES : 26 voix
M. Luc PICARD : 6 voix

Mme Anne-Marie PRADES ayant obtenu la majorité absolue, est désignée déléguée du Conseil Municipal pour siéger au sein de la communauté d'agglomération de CASTRES-MAZAMET.

L'Assemblée applaudit.

Anne-Marie PRADES :

« J'essaierai d'assurer le mieux possible la tâche qui m'est confiée ».

AFFAIRES FINANCIERES

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 : BUDGET COMMUNAL

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION, EXERCICE 2010, BUDGET COMMUNAL

Rapporteur M. le Maire

Monsieur le Maire :

« Dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal doit élire son Président. Je mets aux voix la candidature de Monsieur Philippe BANCAL.

M. Philippe BANCAL est élu à l'unanimité pour présider l'Assemblée pour le vote du Compte Administratif 2010.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur (le maire). Il est voté par le conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice. C'est l'arrêté des comptes de la commune à la clôture de l'exercice budgétaire.

Il permet notamment de comparer les prévisions et les autorisations budgétaires avec les réalisations constituées par le total des émissions de titres (recettes) et de mandats (dépenses).

Il retrace ainsi le solde d'exécution de la section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement et les dépenses engagées non mandatées (restes à réaliser et rattachements).

Le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire s'il ne dispose pas du compte de gestion.

Le compte de gestion représente l'arrêté définitif des comptes du comptable. C'est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagnés des pièces justificatives correspondantes.

Le compte de gestion provisoire transmis courant février par M. le Trésorier Principal est en parfaite concordance avec notre compte administratif.

A Mazamet, depuis 2004 la présentation du compte administratif constitue la 1ère étape du Débat d'Orientation Budgétaire.

L'exécution du BUDGET

Le compte administratif intègre tous les mandats et les titres émis pendant l'année civile 2010 et la journée complémentaire (janvier 2011). Ces résultats prennent en compte les restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement et le rattachement à l'exercice des charges et des produits de fonctionnement.

INVESTISSEMENT	Résultat 2009	Réalisés 2010	Reports	Besoin de Financement 2010
RECETTES	1.204.708,08	1.904.364,55	1.230.000,00	
DEPENSES		2.510.584,12	2.710.000,00	
TOTAL	1.204.708,08	-606.219,57	-1.480.000,00	-881.511,49
FONCTIONNEMENT				
	Résultat 2009	Réalisés 2010		Résultat 2010
RECETTES	2.582.093,90	11.557.044,90		
DEPENSES		10.312.796,38		
TOTAL	2.582.093,90	1.244.248,52		3.826.342,42
EXCEDENT GLOBAL CUMULE 2010				
				2.944.830,93

Après affectation du besoin de financement :

Excédent cumulé au 31 décembre 2009 = 2.582.093,90 €

Excédent cumulé au 31 décembre 2010 = 2.944.830,93 €

Soit une différence de = + 362.737,03 €

Afin d'alléger la lecture du compte administratif, l'ensemble des chiffres sont arrondis à l'euro.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT 2010

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Dépenses REELLES	2 474 888 €	Résultat d'Investissement Reporté	1 204 708 €
Subventions d'Equipement versées	62 177 €	Recettes DEFINITIVES	1 904 365 €
Travaux et Acquisitions	1 961 659 €	Ressources Propres	1 709 833 €
<i>Chapitre 20 :</i>	31 628 €	Subventions	164 391 €
<i>Chapitre 21 :</i>	150 064 €		
<i>Chapitre 23 :</i>	1 779 967 €		
Opérations sous mandat	30 140 €	Opérations sous mandat	30 140 €
Remboursement Capital de Dette	420 912 €	Recettes REMBOURSABLES	0 €
Dépenses d'ORDRE	35 696 €	Emprunt	
Différence sur Cessions	35 696 €		
TOTAL	2 510 584 €	TOTAL	1 904 365 €
Restes à Réaliser Dépenses	2 710 000 €	Restes à Réaliser Recettes	1 230 000 €
		<u>BESOIN DE FINANCEMENT :</u>	881 511 €

Les dépenses de la section d'investissement, pour un total de 2.510.584 €, représentent 20% des dépenses du budget principal et se répartissent de la façon suivante :

- . 2.474.888 € de dépenses REELLES (pages 27 et 28),
- . 35.696 € d'opérations d'ORDRE de transfert entre sections correspondant aux différences sur les cessions d'immobilisations (page 29),

Les dépenses REELLES d'investissement regroupent :

- * les subventions d'équipement versées à des personnes de droit privé (23 Subventions façades pour un montant de 37.223 €, 9 Pass Foncier pour un montant de 15.000 €, 1 subvention trottoir pour 264 €) et à des organismes publics (Syndicat Mixte de Rivière : 9.690 €) soit un total de 62.177 €,
- * les travaux et acquisitions pour un total de 1.961.659 €, soit +491.098 € par rapport à 2009,
- * les travaux de modernisation de l'éclairage public de la zone industrielle de la Molière réalisés sous mandat de la Communauté d'Agglomération pour un montant de 30.140 €,
- * le remboursement en capital de la dette pour un montant de 420.912 €,

Le financement de la section d'investissement est assuré uniquement par des recettes DEFINITIVES :

- . Ressources propres : 1.709.833 €
- . Subventions : 164.391 €

Au 31 décembre 2010 les crédits reportés s'élevaient respectivement à 2.710.000 € en dépenses et à 1.230.000 € en recettes. A lui seul, le projet pluriannuel de création de la Maison des Associations dans l'immeuble Bardy représente 48% des reports en dépenses et 73% des reports en recettes.

Le besoin de financement de la section d'investissement (ou AUTOFINANCEMENT) après imputation des reports, s'élève à 881.511 € pour 865.000 € prévus.

L'emprunt prévisionnel de 600.000 € inscrit au BP 2010 pour financer le programme d'investissement sera mobilisé en 2011 au taux de 3,25% sur une durée de 15 ans.

Avec 420.912 € de capital remboursé, l'encours de dette au 31/12/2010 (page 141) est inférieur à 3 millions d'euros (2.909.048 €), soit 275 € par habitant. En 2009, l'endettement moyen par habitant pour les villes de la même strate démographique était 3,5 fois supérieur (958 € : source DGCL).

L'annuité de dette a diminué de plus de 43.000 € entre 2009 et 2010. Depuis l'an 2000, la réduction de l'annuité de dette de plus d'1 million d'euros a permis à la ville de maintenir une EPARGNE NETTE supérieure à 1 million d'euros.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Avant de comparer le compte administratif 2010 au compte administratif 2009 il est important de maîtriser les différentes étapes qui ont ponctuées le transfert du stade nautique de Mazamet à la Communauté d'Agglomération et d'en mesurer les incidences sur les principaux chapitres budgétaires. Cet équipement légalement et administrativement transféré à compter du 1er janvier 2010 est resté en intégralité à la charge du budget communal jusqu'au 30 juin. A compter du 1er juillet, la Ville n'a supporté que certaines charges de fonctionnement sur la base d'une convention de mutualisation qui fixe les règles d'interventions de nos services et son remboursement par la Communauté d'Agglomération.

Impact de ce transfert sur le compte administratif 2010 :

	Chapitres	Prévu	Réalisé	Différence	
DEPENSES	011	169 000	117 500	-51 500	
	012	185 000	101 000	-84 000	
	65	1 000	500	-500	
				-136 000	
RECETTES	70	54 000	20 000	-34 000	Droits d'entrée
	70	0	199 000	199 000	Remboursement CACM
	73	1 924 000	1 623 000	-301 000	Attribution de Compensation
				-136 000	

CHARGES

		2009	2010	Evolution 2010/2009
Charges à caractère général	Chapitre 011	2 530 260,10	2 455 618,97	-74 641,13
Charges de personnel	Chapitre 012	6 119 686,75	6 075 267,40	-44 419,35
Charges de gestion courante	Chapitre 65	1 252 579,14	1 231 568,19	-21 010,95
DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		9 902 525,99	9 762 454,56	-140 071,43
Charges financières	Chapitre 66	166 575,18	144 865,48	-21 709,70
Charges exceptionnelles	Chapitre 67	196 988,96	15 799,83	-181 189,13
TOTAL DES DEPENSES REELLES		10 266 090,13	9 923 119,87	-342 970,26
Opérations d'ordre entre sections	Chapitre 042	507 581,20	389 676,51	-117 904,69
<u>TOTAL</u> :		10 773 671,33	10 312 796,38	-460 874,95

Le total des dépenses de gestion des services s'élève à 9.762.455 € (page 19) soit -140.071 € par rapport à 2009. Sans le transfert du stade nautique ce total serait quasi identique à 2009 soit en baisse en euro courant.

Ce total tient compte des opérations de rattachement à l'exercice (dépenses engagées et non payées à la clôture de l'exercice) pour un montant de 20.909 € (page 17).

La maîtrise des dépenses de fonctionnement se traduit par un léger fléchissement des charges à caractère général (chapitre 011) malgré une évolution de plus de 56.000 € de la facture du SIVAT correspondant à un rôle établi sur 14 mois. Les réalisations du chapitre 011 sont en tout point conformes aux prévisions.

Le recentrage des missions des services techniques sur les interventions de proximité, l'entretien et la maintenance des équipements et du patrimoine, annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, a eu pour effet immédiat :

- . de diminuer les comptes « achats de fournitures et de petit matériel » comptes 60631 et 60632
- . et d'augmenter les prestations effectuées par les entreprises du bassin mazamétain, comptes 6152 et 6155

A moyen terme cette démarche permettra de mieux « contenir » l'évolution de la masse salariale.

Les charges de personnel, sans le transfert du stade nautique, s'élèveraient à près de 6.159.000 € (Cf. : tableaux ci-dessus) soit une évolution de seulement 40.000 € (+0,65%) par rapport à 2009.

Les charges nettes de personnel (chapitre 012 diminué du chapitre 013 « atténuations de charges ») s'élèvent à 5.771.284 € et diminuent de 97.613 € par rapport à 2009. Cette diminution s'explique à la fois par la prise en compte des salaires des 4 maîtres nageurs sur seulement 6 mois et par une meilleure prise en charge des contrats aidés par l'Etat.

	Charges nettes de Personnel	
	2009	2010
Charges de Personnel (012)	6 119 687	6 075 267
Atténuations de Charges (013)	250 791	303 984
TOTAL (012 - 013)	5 868 896	5 771 284
Evolution		-97 613

Ces charges nettes de personnel représentent une dépense de 545 € / Habitant, soit 43 € de moins que la moyenne constatée dans les communes de la même strate en 2009 (588 €/Habitant : source DGCL).

Le total des Autres Charges de Gestion Courante (Chapitre 65) est conforme aux prévisions du budget primitif et représente 12,62% des charges de gestion.

Les charges financières (intérêts des emprunts) baissent de plus de 13% par rapport à 2009. Avec un total de 145.123 €, elles représentent ¼ de l'annuité et une charge par habitant de 14 €, soit 2,5 fois moins que la charge par habitant des communes de la strate en 2009 (36 € : source DGCL). L'évolution à la baisse des charges financières participe au maintien de l'épargne nette.

Avec un total de 389.677 € les Opérations d'Ordre entre Sections (page 20) regroupent les opérations de cessions pour 61.291 € et les dotations aux amortissements pour 328.386 €.

PRODUITS

		2009	2010	Evolution 2010/2009
Atténuations de charges	Chapitre 013	250 790,62	303 983,86	53 193,24
Prod. des services, du domaine	Chapitre 70	575 899,40	856 203,13	280 303,73
Impôts et taxes	Chapitre 73	7 008 867,31	6 772 047,09	-236 820,22
Dotations et participations	Chapitre 74	3 474 783,95	3 341 130,41	-133 653,54
Autres prod. de gestion courante	Chapitre 75	99 413,28	91 689,13	-7 724,15
RECETTES DE GESTION DES SERVICES		11 409 754,56	11 365 053,62	-44 700,94
Produits financiers	Chapitre 76	84,45	70,10	-14,35
Produits exceptionnels	Chapitre 77	490 085,91	156 225,52	-333 860,39
TOTAL DES RECETTES REELLES		11 899 924,92	11 521 349,24	-378 575,68
Opérations d'ordre entre sections	Chapitre 042	690,01	35 695,66	35 005,65
<u>TOTAL</u> : -		11 900 614,93	11 557 044,90	-343 570,03

Le taux d'exécution des recettes de gestion des services (Chapitres 013, 70, 73, 74, 75) est de 100,64% (11.365.054 € de réalisations pour 11.293.000 € de prévisions).

L'augmentation des atténuations de charges (+53.193 €), en 2010, est liée à l'augmentation de la prise en charge des emplois aidés par l'Etat.

L'évolution des produits des services (+280.304 €) s'explique, en grande partie, par le remboursement :

- . par la Communauté d'Agglomération, des charges nettes de fonctionnement du stade nautique supportées par la ville (+199.000 €),
- . par le budget d'assainissement, des charges du personnel municipal affecté à la gestion de la station d'épuration (+ 80.000 €).

Avec un total de 6.772.047 € le produit des « Impôts et Taxes » représente 59,6% des recettes de gestion des services.

Par rapport à 2009, ce chapitre diminue de 236.820 €. Cette baisse est liée à la modification de l'Attribution de Compensation (-300.909 €) qui tient compte du transfert du Stade Nautique à la Communauté d'Agglomération.

Le montant des charges transférées, arrêté à la somme de 300.909 € par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 25 Octobre 2010, se décompose de la façon suivante :

- . 268.126 € au titre des charges de fonctionnement
- . 32783 € au titre des charges d'investissement

L'impact de la baisse de l'Attribution de Compensation est atténué par les augmentations - du produit des contributions directes (+30K€) - du reversement de la Dotation de Solidarité Communautaire (+10K€) - du produit des droits de mutation (+15K€).

L'ensemble des reversements de la Communauté d'Agglomération (Attribution de Compensation, Dotation de Solidarité Communautaire et Reversement de Fiscalité pour l'entretien des Zones Industrielles) pour un total de 1.964.512 € représente 17,3% des recettes de gestion des services.

Evolution du produit de la taxe sur l'électricité et du produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation sur les 7 derniers exercices :

	Taxe sur l'électricité
2004	167 543
2005	174 187
2006	170 266
2007	172 207
2008	182 682
2009	191 003
2010	191 525

	Droits de Mutation
2004	173 222
2005	191 870
2006	240 860
2007	295 396
2008	237 264
2009	165 527
2010	180 659

Avec un total de 3.341.130 € le chapitre « Dotations et Participations » est conforme aux prévisions. Ce chapitre est directement impacté par la baisse de la population et par la baisse des compensations de l'Etat au titre de la Taxe Professionnelle qui sert de variable d'ajustement au pacte de croissance et de solidarité.

Les loyers versés par les différents locataires des installations municipales sont enregistrés au chapitre « autres produits de gestion courante » et représentent un total de 86.242 €.

Les recettes d'ordre entre section enregistrent uniquement les différences constatées sur les opérations de cession.

Exécution Budgétaire 2010 :

BILAN DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES 2010

FONCTIONNEMENT

Excédent 2009	+	Recettes 2010	-	Dépenses 2010	=	Excédent BRUT 2010		Autofinancement 2010	=	Excédent Cumulé 2010
2 582 093,90	+	11 557 044,90	-	10 312 796,38	=	3 826 342,42		-881 511,49	=	2 944 830,93
<u>Excédent 2010 :</u>		1 244 248,52 €								

INVESTISSEMENT

Résultat 2009	+	Recettes 2010	-	Dépenses 2010	=	Résultat BRUT 2010		Besoin de Financement 2010
1 204 708,08	+	1 904 364,55	-	2 510 584,12	=	598 488,51		-881 511,49
Montant des Restes à Réaliser en Dépenses :				2 710 000,00				
Montant des Restes à Réaliser en Recettes :				1 230 000,00				

L'excédent de l'exercice 2010 s'élève à 1.244.248 €. Il correspond à un fonds de roulement de 44 jours (1 jour de fonctionnement représente une dépense de 28.254 €).

Additionné au résultat antérieur reporté d'un montant de 2.582.094 €, l'exercice 2010 est clôturé avec un excédent brut de fonctionnement de 3.826.342 €.

Ce résultat permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement qui s'élève à 881.511 €.

Après le vote du compte administratif et l'affectation d'une partie de l'excédent brut à la couverture du besoin de financement, l'excédent net cumulé d'un montant de 2.944.831 € sera repris au budget primitif 2011 au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Cet excédent de clôture contribuera au financement des dépenses d'investissement des futurs budgets.

CONCLUSION

Evolution des soldes intermédiaires de gestion

CHAINE DE L'EPARGNE

€	2006	2007	2008	2009	2010
Produits fonct. courants	11 125 367	11 143 870	11 342 038	11 409 755	11 365 054
- Charges fonct. courantes	9 395 483	9 422 412	9 551 196	9 902 526	9 762 455
= EXCEDENT BRUT COURANT	1 729 884	1 721 459	1 790 842	1 507 229	1 602 599
+ Produits. exceptionnels	279 813	200 325	129 347	293 921	130 701
- Charges exceptionnelles	2 037	37	325	196 989	15 800
= EPARGNE DE GESTION	2 007 659	1 921 746	1 919 864	1 604 161	1 717 500
- Intérêts	190 114	170 291	146 650	167 481	145 123
= EPARGNE BRUTE	1 817 546	1 751 456	1 773 214	1 436 679	1 572 377
- Capital	504 250	502 396	526 736	441 625	420 912
= EPARGNE NETTE	1 313 296	1 249 059	1 246 478	995 054	1 151 465
ANNUITE DE DETTE	694 364	672 687	673 386	609 106	566 035

La situation financière de Mazamet au 31 décembre 2010 est correcte, en témoignent :

- . le niveau de l'excédent brut courant qui est stable,
- . le niveau de l'épargne nette qui représente 56% des dépenses d'investissement en 2010.

Sur la période 2006-2010 alors même que les charges de fonctionnement courant n'évoluaient que de 367 K€ (soit une évolution moyenne annuelle de -0,5% hors inflation) les produits de fonctionnement courant ont progressé de seulement 240 K€ (les impôts ménages ayant progressé de 485 K€ alors que dans le même temps la Dotation Globale de Fonctionnement a diminué de 67 K€ et les compensations fiscales de 128 K€).

Sur cette même période, la ville a réalisé plus de 2,1 M€ d'investissements en moyenne annuelle, soit 197 € par habitant et par an, financés majoritairement par l'épargne nette (55%), les ressources propres (FCTVA, Cessions, 23%), les subventions (22%) et l'emprunt (9%).

Le recours modéré à l'emprunt a permis une baisse significative de l'annuité de dette qui est venue soutenir les marges d'Epargne Nette pour financer les programmes annuels d'investissement.

Philippe BANCAL :

« Nous allons procéder au vote du Compte Administratif 2010 »

Monsieur le Maire quitte l'Assemblée au moment du vote du Compte Administratif 2010.

Le Compte Administratif 2010 est adopté par 25 voix présentes et représentées, M. Luc PICARD, Mme Gisèle PAULIN, M. Jean LAPIERRE, Mme Odette FARA-LANOY, Mme Marie ASTOUL et M. Christian VALENCIA s'étant abstenus.

Luc PICARD :

« Juste une explication de vote :

Le vote du Compte Administratif est un acte administratif, qui traduit quand même l'exécution du budget. Nous avons voté contre le budget, en toute logique, on s'abstient sur le vote du Compte Administratif ».

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010 / BUDGET COMMUNAL

Rapporteur M. le Maire

L'affectation des résultats s'inscrit dans le cadre des procédures introduites par la comptabilité M. 14. La constatation des résultats réels de l'exercice et leur affectation correspond désormais, à une recette certaine qui assure la couverture des besoins de financement de la section d'investissement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal affecte les résultats, lors du vote du compte administratif.

Au 31 Décembre 2010, le Compte Administratif du Budget Principal de la Commune fait ressortir un excédent net cumulé d'exploitation 3.826.342,42 € se décomposant ainsi :

* 2.582.093,90 € correspondant à l'excédent de fonctionnement antérieur cumulé non affecté.

* 1.244.248,52 € correspondant à l'excédent net d'exploitation de l'exercice 2010

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'affecter au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » une partie du résultat net cumulé d'exploitation à la couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement pour un montant de 881.511,49 €.

- de maintenir le surplus, d'un montant de 2.944.830,93 € en section d'exploitation au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA DOTATION
D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX : AMENAGEMENT GROUPE
SCOLAIRE DE LA REPUBLIQUE
Rapporteur Anne-Marie PRADES

La Ville de MAZAMET doit réaliser des travaux nécessaires au regroupement pédagogique de l'école de la Resse à l'école de la République, effectif depuis la rentrée 2010.

Afin d'accueillir de nouveaux élèves à l'école de la République, il est nécessaire de réaménager la cantine, la salle d'EPS et la cour. De plus, il est nécessaire de refaire les peintures vétustes des classes et de remplacer les menuiseries extérieures.

Cette opération sera réalisée courant de l'été 2011.

Le coût prévisionnel global est de 210.791 € HT.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter de l'Etat l'aide prévue pour cette opération selon le plan de financement suivant :

Plan de financement :

Etat (DETR 2011)	50 %	105.396 €
Autofinancement :	50 %	105.396 €
	TOTAL	210.791 €

Luc PICARD :

« Je reviens sur ce que nous avons dit lors d'un précédent conseil : je pense que le transfert d'une partie des classes de La Resse sur la République va nous coûter cher.

On n'était pas d'accord sur le constat et nous avons demandé justement, lorsque l'opération serait terminée, de tirer un bilan – là, il s'agit de la suite et je comprends donc que vous ne nous ayez pas encore donné les chiffres.

Il va sans dire que nous pensons toujours comme nous l'avions dit précédemment, que cela a été un peu précipité. Vous nous aviez rassurés lors d'un précédent conseil en nous disant que la rentrée s'était bien passée. Il s'avère que j'ai eu des échos depuis et ils ne sont pas les mêmes que ceux que vous aviez exprimés.

Je pense que malheureusement il y a quand même eu quelques difficultés au niveau de l'accueil sur la République puisque tout n'était pas terminé. Ce soir nous en avons la preuve puisque nous votons des tranches supplémentaires de travaux sur cette école.

Monsieur le Maire :

« C'est vrai que nous n'avons pas pu faire tout ce qu'on avait prévu. Vous savez, ce n'est pas de gaieté de cœur que nous avons fermé l'école de La Resse. J'y ai usé mes pantalons courts pendant plusieurs années et c'était une école que j'appréciais beaucoup !

Nous sommes obligés de nous rendre à l'évidence sur les fréquentations de nos écoles primaires à Mazamet.

A partir du moment où nous décidons de regrouper, nous devons avoir un établissement qui soit parfaitement moderne et bien équipé. Faisons quelque chose qui soit vraiment au point, pratique, fonctionnel et je pense que nous le retrouverons un jour ou l'autre dans nos dépenses de fonctionnement. »

Anne-Marie PRADES :

« Je me permets quand même d'ajouter qu'il y a des travaux de mises aux normes qui sont demandés par des commissions de sécurité. Il y a donc des travaux que nous aurions quand même été obligés de faire sur l'école de La République ».

Luc PICARD :

« Nous ne sommes absolument pas contre des travaux, ce n'est pas ce que je veux dire, d'ailleurs ont va voter pour cette délibération. On revient sur l'histoire et la manière dont s'est fait ce transfert qui nous avait semblé précipité ».

Monsieur le Maire :

« Pour l'instant, il s'agit uniquement d'une demande de subvention et nous espérons qu'elle sera bien entendu la plus importante possible. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA DOTATION
D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX : ACQUISITION D'UN CAMION-
NACELLE

(Rapporteur Paul DELOCHE)

La ville projette d'acquérir un camion nacelle en remplacement du camion existant, vétuste, inadaptable aux normes de sécurité actuelles et onéreux en coût d'entretien.

Ce nouveau matériel pourra être utilisé dans le cadre de l'intercommunalité et mis à disposition des communes voisines pour les travaux en hauteur.

Cette opération sera réalisée courant 2011.

Le coût prévisionnel global est de 77.122 € HT.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter de l'Etat l'aide prévue pour cette opération selon le plan de financement suivant :

Plan de financement :

Etat (DETR 2011)	50 %	38.561 €
Autofinancement :	50 %	38.561 €
	TOTAL	77.122 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA DOTATION
D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX : ACQUISITION DE MATERIEL DE
VIDEO PROTECTION POUR LE FUTUR IMMEUBLE DES ASSOCIATIONS

(Rapporteur Paul DELOCHE)

La Ville de MAZAMET souhaite équiper l'immeuble Bardy – maison des associations avec un système de vidéo-protection.

Cet immeuble comprendra à terme de nombreux bureaux, salles de réunions tous équipés pour les différentes associations.

Ce bâtiment est isolé par rapport aux services de la Mairie et de la conciergerie et nécessite une surveillance à distance.

Les dégradations sur le domaine et les équipements publics étant fréquents, le système de vidéo-protection aura un effet dissuasif et participera à la conservation de l'intégrité de l'immeuble et de ses nouvelles installations.

Cette opération sera réalisée courant 2011/2012.

Le coût prévisionnel global est de 10.000 € HT.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter de l'Etat l'aide prévue pour cette opération selon le plan de financement suivant :

Plan de financement :

Etat (DETR 2011)	50 %	5.000 €
Autofinancement :	50 %	5.000 €
	TOTAL	10.000 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX : ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LES ECOLES
(Rapporteur Anne-Marie PRADES)

Le projet concerne la fourniture d'ordinateurs portables pour les élèves de l'enseignement du 1er degré.

A terme, les établissements pourront mettre à disposition de leurs élèves une flotte de 20 ordinateurs portables supplémentaires pour l'obtention du Brevet Informatique et Internet (B2I).

Cette opération sera réalisée hors période scolaire durant l'été 2011.

Le coût prévisionnel global est de 10.000 € HT.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter de l'Etat l'aide prévue pour cette opération selon le plan de financement suivant :

Plan de financement :

Etat (DETR 2011)	50 %	5.000 €
Autofinancement :	50 %	5.000 €
	TOTAL	10.000 €

Anne-Marie PRADES :

« Cette subvention nous a déjà été accordée les deux années précédentes et nous espérons qu'elle sera encore accordée cette année pour les élèves qui sont dans nos écoles. »

Luc PICARD :

« Juste une question : quelle école sera servie cette année ? »

Anne-Marie PRADES :

« Nous avons servi un petit peu toutes les écoles. Je vais donc faire le tour des écoles, rencontrer les directeurs et voir exactement quels sont les besoins restant, étant donné ce qui a déjà été distribué ».

Monsieur le Maire :

« A terme tout le monde devrait être équipé de la même façon, en fonction du nombre d'élèves ».

Anne-Marie PRADES :

« Oui, c'est en fonction des effectifs. Nous avons acheté une première tranche de 18 ordinateurs, une deuxième tranche de 16 ordinateurs et cette année nous allons compléter avec ce qui manque dans les écoles.

Dans les écoles où il y a des classes de 22 à 24 enfants, nous allons faire en sorte que les enfants puissent travailler en binôme sur l'ordinateur ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES FONCIERES

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2010

(Rapporteur Paul DELOCHE)

L'article 11 de la Loi n° 95-127 du 8 Février 1995 prévoit que les Collectivités Territoriales doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Les mutations ci-après ont été classées par ordre chronologique, pour la période du 1er Janvier 2010 au 31 Décembre 2010.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ETAT DES MUTATIONS IMMOBILIERES DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2010

<i>Désignation du bien (terrains,immeubles,droits réels)</i>	<i>Localisation</i>	<i>Références cadastrales</i>	<i>Date délibération Conseil Municipal</i>	<i>Identité du cédant</i>	<i>Identité du cessionnaire</i>	<i>Objet et conditions de la cession</i>	<i>Montant</i>
Terrain (parcelle)	Hameau du Bousquet	BI n° 168p	30/03/2010	Mme Mary SILCOCK-DUDDY	Commune de MAZAMET	Protection risque inondation	1 € symbolique
Terrain (parcelle)	Hameau du Bousquet	BI n° 169p et 204	30/03/2010	M, Pierre ARMENGAUD	Commune de MAZAMET	Protection risque inondation	1 € symbolique
Terrain (parcelle)	Hameau du Bousquet	BI n° 205p et 216p	30/03/2010	Mme Josiane DROUET	Commune de MAZAMET	Protection risque inondation	1 € symbolique
Immeuble (maison)	24 rue du Théron	AB n° 179	24/06/2010	Commune de MAZAMET	M, Lionel DURAND (vente au plus offrant)	Développement de l'habitat	10 556,00 €
Terrain (délaissé)	6 rue de la Nogarède	AI n° 267p	24/06/2010	Commune de MAZAMET	M et Mme Pierre MARTY (vente au plus offrant)	Développement de l'habitat	70 €/m ²
Terrain (délaissé)	12 rue de la Nogarède	AI n° 269p	24/06/2010	Commune de MAZAMET	M, et Mme Carlos PINTO (vente au plus offrant)	Développement de l'habitat	110 €/m ²
Immeuble (ancien lavoir)	Lieu-dit "Les Louises"	L n° 565	24/06/2010	Commune de MAZAMET	M, Christian PUJOL	Amélioration habitat	2 300,00 €
Terrain	Rue du Midi	AM n° 189	06/10/2010	IRSEA	Commune de MAZAMET	Aménagement urbain	1 500,00 €
Terrain - création servitude de passage et d'entretien	5 avenue de La Chevalière	AS n° 5	15/12/2010	Commune de MAZAMET	M, Stéphane ALBO	Développement économique (Blanchisserie MZT et Castraise)	passage : gratuité entretien frais partagés
Terrain	Lieu-dit "La Richarde"	AX n° 337,338 et 339, 340	10/11/2010 droit de priorité	ETAT : MIOMCTI	Commune de MAZAMET	Développement économique	150 000,00 €
Terrain	Avenue de Bonnetcombe	AO n° 270 et 272	30/09/2010 droit de priorité	ETAT : DREAL	Commune de MAZAMET	Aménagement urbain	4 305,00 €

VENTE ANCIENNE BANQUE DE FRANCE
(Rapporteur Paul DELOCHE)

Par délibération du 15 Décembre 2010, la Ville propriétaire d'un patrimoine immobilier important, a décidé de procéder à la vente, au plus offrant, de trois biens communaux ne représentant aucune utilité pour elle et engendrant divers frais de fonctionnement (entretien, charges locatives, impôts fonciers etc...)

Lors de l'ouverture des offres deux biens n'ont pu être vendus pour les raisons suivantes :

- appartement résidence de Brettes : 1 seule proposition à 68 000 €, offre trop inférieure à la mise à prix de 90 000 € ;
- immeuble 42 boulevard Soult : carence d'enchères suite à la mise à prix de 117 000 €

En ce qui concerne le 3ème bien relatif à la vente de l'immeuble de l'ancienne Banque de France situé 17 avenue Albert Rouvière, cadastré section AI n° 581 d'une superficie de 1 445 m², seule une offre a été faite à 437 000 € pour une mise à prix à 567 000 € correspondant à l'évaluation basse du service de France Domaine,

Le projet de l'acquéreur consiste en la création d'un hôtel d'entreprises, offrant des bureaux, pour faciliter l'intégration et le développement d'entreprises au cœur de la Ville.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- développer l'activité économique et la création d'emplois
- redonner vie à un bâtiment symbole de la grande époque Mazamétaine mais qui génère des coûts fixes lourds pour la Commune,
- fédérer des entreprises du secteur TIC (systèmes d'information, agence web, téléphonie...) pour créer un centre de compétences ayant vocation à servir de référence pour les entreprises utilisatrices.

L'une des contraintes du projet réside dans la mise aux normes au regard des réglementations de sécurité incendie et d'accessibilité. Le montant de ces travaux indispensables à l'utilisation du bâtiment a été évalué à la somme de 130 000 € HT.

L'offre de prix de 437 000 € correspond à la mise à prix de 567 000 € déduction faite du montant des frais relatifs à la mise aux normes (130 000 € HT).

Le porteur de projet souhaite procéder à l'acquisition du bâtiment en deux temps, avec la mise en place d'un règlement de copropriété d'une durée maximale de 5 ans :

- 218 500 € pour l'achat immédiat d'une 1ère partie de l'immeuble correspondant à l'aménagement du rez-de-chaussée et aux 538 millièmes des parties communes ;

- 218 500 € pour l'achat de la 2ème partie (au bout de 3 ou 5 ans) correspondant à l'aménagement des 1er et 2ème étages et aux 462 millièmes restants des parties communes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à cette cession selon les modalités fixées.

L'état descriptif de division et le schéma de copropriété sont consultables en Mairie.

Le règlement de copropriété, le compromis de vente pour la 1ère partie et la promesse de vente pour la 2ème partie sont en cours d'élaboration.

Monsieur le Maire :

« Ce projet vous a déjà été présenté par le futur aménageur/investisseur »

Paul DELOCHE :

« Tout le monde est à peu près au courant de cette vente qui est une opportunité pour la Commune. Je vous lis la délibération. »

Luc PICARD :

« Je vais vous surprendre mais je vais dire beaucoup de bien de ce projet, comme cela vous verrez que nous ne sommes pas toujours négatifs mais que nous sommes aussi positifs !

Je tiens aussi à vous féliciter sur la méthode que vous avez employée puisque j'ai été associé à deux réunions : l'une était la commission d'ouverture des plis pour vérifier les offres qui étaient proposées. Ensuite, la réunion qui a suivie – et à laquelle étaient invités tous les conseillers municipaux – a permis au porteur du projet, M. AUCLAIR, de présenter devant l'ensemble du Conseil Municipal ce projet.

Je tiens à saluer ainsi que les membres de mon équipe cette initiative. Je fais un peu la promotion de ce type d'initiative parce que c'est une petite révolution : ce n'est pas tous les jours que l'activité vient s'établir au cœur de Mazamet. De l'activité qui risque ensuite de faire tâche, puisque M. AUCLAIR a pour projet d'attirer d'autres activités, d'autres entreprises.

C'est vrai que depuis un certain temps on voyait de l'activité et des emplois partir du cœur de notre cité. Là, c'est l'effet inverse qui se produit et on le doit à un investisseur qui n'est pas Mazamétain. C'est donc rassurant car depuis quelques années on pouvait être pessimiste. Cela montre que des personnes extérieures à Mazamet croient encore à l'avenir de notre Ville, cela devrait symboliquement tous nous porter pour l'avenir.

Cela rejoint un peu tout ce que nous avons défendu depuis que nous sommes élus à vos côtés : c'est-à-dire mettre toute notre volonté et notre énergie, même si ce n'est pas facile et qu'il faut se battre, surtout aujourd'hui, pour essayer de faire en sorte que cette initiative ne soit pas la dernière.

C'est donc sans aucune réserve – d'autant plus que le projet était bien préparé comme nous l'a dit M. PETIT en commission, sur l'avis et les conseils des services de la Communauté d'Agglomération, qui sont chargés justement du développement économique – c'est donc sans aucune réserve compte tenu des précautions qui ont été prises et de la valeur de ce projet que nous voterons pour cette délibération. »

Monsieur le Maire :

« J'ai tenu à ce que tout cela soit fait dans la plus grande transparence, dans la mesure où c'est un projet qui nous concerne tous.

L'ancienne Banque de France est un bâtiment symbolique. Une page est tournée et il fallait redémarrer sur autre chose.

Si demain il peut y avoir une activité dynamique dans ce bâtiment, nous en serons tous ravis.

Je sais que vous aimez fort à propos et très régulièrement critiquer le fait que rien ne se fait sur le centre ville. Vous comprenez bien que ce ne sont pas les élus qui détiennent tous les tenants et aboutissants et qu'effectivement, nous avons besoin d'investisseurs.

Vous me disiez au cours d'une réunion que toutes les installations se réalisent sur le Causse.

On ne peut pas non plus reprocher à un investisseur qui se lance dans une entreprise innovante de rechercher la marque du Causse, qui est quand même superbe. Ce sont des bâtiments ultramodernes, à côté de l'aéroport.

A côté de cela nous avons ici des bâtiments vétustes qui n'attirent pas forcément autant les investisseurs. Il reste beaucoup de place dans les locaux commerciaux, les magasins de laine ou les anciennes usines, encore faut-il trouver des investisseurs.

M. AUCLAIR c'est engagé à ce que la population puisse profiter, dans le jardin des promenades, du wi-fi. Cela rendra service aussi à une certaine population qui n'a pas les moyens de se connecter facilement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

(Rapporteur Monsieur le Maire)

Le Débat d'Orientation Budgétaire, obligatoire dans les collectivités de plus de 3.500 habitants depuis la loi ATR (Administration Territoriale de la République) du 6 Février 1992 intervient dans le délai de deux mois précédent le vote du Budget Primitif.

La Loi de Finances 2011 prévoit la possibilité de reporter au 30 avril 2011 (au lieu du 31 mars) la date limite du vote du Budget Primitif et des taux des impôts locaux, pour tenir compte de la réforme fiscale et de la notification tardive des bases fiscales par les Services de l'Etat.

Le Débat d'Orientation Budgétaire ne fait pas l'objet d'un vote, une délibération prend acte de son déroulement pour permettre au contrôle de légalité de s'assurer du respect de la loi.

Depuis 2004, le calendrier budgétaire de la Ville se déroule de la façon suivante : vote des budgets primitifs des budgets annexes (eau, assainissement, lotissement) en Décembre de l'année précédente, approbation du compte administratif et du DOB au cours de la même séance, ce qui permet d'adosser les prévisions à la réalisation, et ensuite vote du budget primitif de la Commune.

1 - Rappel des conclusions du bilan de l'exercice 2010 :

A partir de 4 soldes de gestion, il est proposé d'analyser et de suivre l'évolution de la capacité de la Ville à autofinancer ses investissements.

Evolution des soldes intermédiaires de gestion

CHAINE DE L'EPARGNE

€	2006	2007	2008	2009	2010
Produits fonct. courants	11 125 367	11 143 870	11 342 038	11 409 755	11 365 054
- Charges fonct. courantes	9 395 483	9 422 412	9 551 196	9 902 526	9 762 455
= EXCEDENT BRUT COURANT	1 729 884	1 721 459	1 790 842	1 507 229	1 602 599
+ Produits. exceptionnels	279 813	200 325	129 347	293 921	130 701
- Charges exceptionnelles	2 037	37	325	196 989	15 800
= EPARGNE DE GESTION	2 007 659	1 921 746	1 919 864	1 604 161	1 717 500
- Intérêts	190 114	170 291	146 650	167 481	145 123
= EPARGNE BRUTE	1 817 546	1 751 456	1 773 214	1 436 679	1 572 377
- Capital	504 250	502 396	526 736	441 625	420 912
= EPARGNE NETTE	1 313 296	1 249 059	1 246 478	995 054	1 151 465

ANNUITE DE DETTE 694 364 672 687 673 386 609 106 566 035

La situation financière de Mazamet au 31 décembre 2010 est correcte, en témoignent :

- . le niveau de l'excédent brut courant qui est stable,
- . le niveau de l'épargne nette qui représente 56% des dépenses d'investissement en 2010.

<i>En Euros Courant</i>	2006	2010	Evolution 2006-2010	Evolution annuelle moyenne réelle
Charges de Fonctionnement Courant	9 395 K€	9 762 K€	367 K€	-0,5%
Produits de Fonctionnement Courant	11 125 K€	11 365 K€	240 K€	-0,9%

Sur la période 2006-2010 alors même que les charges de fonctionnement courant n'évoluaient que de 367 K€ (soit une évolution moyenne annuelle de -0,5% hors inflation) les produits de fonctionnement courant ont progressé de seulement 240 K€ (les impôts ménages ayant progressé de 485 K€ alors que dans le même temps la Dotation Globale de Fonctionnement a diminué de 67 K€ et les compensations fiscales de 128 K€).

Sur cette même période, la ville a réalisé plus de 2,1 M€ d'investissements en moyenne annuelle, soit 197 € par habitant et par an, financés majoritairement par l'épargne nette (55%), les ressources propres (FCTVA, Cessions 23%), les subventions (22%) et l'emprunt (9%).

Le recours modéré à l'emprunt a permis une baisse significative de l'annuité de dette qui est venue soutenir les marges d'Epargne Nette pour financer les programmes annuels d'investissement.

2 - Les données de la préparation Budgétaire / contraintes et marges de manœuvre :

2 - 1 - Les données nationales, intercommunales et communales :

2 - 1 - 1 - Les données nationales :

L'actualisation des bases forfaitaires d'imposition est fixée à +2 % sur les bases ménages de la Taxe d'Habitation, Foncier Bâti, et Foncier Non Bâti. Ce taux est supérieur à l'inflation prévisionnelle.

A compter de 2011, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement n'est pas calculé par rapport à l'évolution d'un indicateur économique national. Désormais, ce montant est directement fixé par la loi en fonction des contraintes financières et des objectifs du gouvernement. L'enveloppe budgétaire 2011 de la DGF serait majorée de + 0,49 %.

2 - 1 - 2 - Les données intercommunales :

La Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet (CACM) :

La poursuite de la réforme fiscale, notamment par la disparition de la Taxe Professionnelle, impacte la CACM.

Pour 2011, les ressources fiscales affectées à la communauté pour compenser la suppression de la taxe professionnelle sont :

- Pour les ménages, une fiscalité mixte composée de :
 - La taxe d'habitation transférée par le Département du Tarn,
 - La taxe foncière sur les propriétés bâties,
 - La taxe foncière sur les propriétés non bâties transférée du Département du Tarn et de la Région Midi-Pyrénées.

- Pour les entreprises, une nouvelle fiscalité composée de 4 nouvelles taxes :
 - Une Cotisation Economique Territoriale (CET) plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée et composée d'une Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et d'une Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
 - Une Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)
 - Une Taxe sur les surfaces COMmerciales (TASCOM)
 - Une part des frais de gestion de la fiscalité directe locale.

Jusqu'à présent la CACM ne recevait qu'une fiscalité de la part des entreprises. Désormais, elle va bénéficier d'une fiscalité provenant des ménages.

La réforme fiscale va se traduire avec une nouvelle présentation de la feuille d'impôt intégrant la taxe spéciale d'équipement levée par l'Etablissement Public Foncier Castres-Mazamet (EPFL).

Le montant de l'Attribution de Compensation va évoluer pour tenir compte du transfert du stade nautique de la Lauze à la Communauté (- 300 909 €).

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) n'évolue pas cette année. En effet, en raison de la réforme de la taxe professionnelle - qui a transformé la Communauté en un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité mixte levant de l'impôt ménages et de l'impôt entreprises – la question de la légitimité de la seconde part de la DSC fondée sur une redistribution aux communes d'une part de la croissance de la Taxe Professionnelle Unique est posée pour l'avenir (cette seconde part de la DSC représente 67 000 € pour Mazamet).

Cette année encore, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sera liée au territoire communal et non au service rendu. (16 communes / 17 Taxes ; pour rappel le taux de TEOM pour Mazamet est de 8.37 %).

La création de 4 zones de TEOM en fonction du service rendu est à l'étude.

Le SIVU Aire d'accueil des Gens du Voyage Mazamet-Aussillon :

Fin des travaux et ouverture de l'aire prévue à l'automne.

Le choix du mode de gestion reste à déterminer.

La participation de la Ville passe de 5 000 € en 2010 à 15 000 € en 2011, et pourrait se situer aux alentours de 60 000 € à compter de 2012.

Le Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arnette et du Thoré :

Le SIVAT, chargé de la gestion de notre réseau d'eau potable, a retrouvé des marges de manœuvre financière ce qui lui permet de s'inscrire dans un programme de modernisation du système de relèvement des consommations.

2 - 1 - 3 - Les données communales :

Une légère augmentation des droits de mutation qui laisse augurer une reprise de l'immobilier.

Stabilisation de l'annuité de la dette, à hauteur de 566 000 €.

EVOLUTION DE LA DETTE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Capital	561 604,63	504 249,82	502 396,36	526 736,33	441 624,87	420 911,61	438 000,00
Intérêts	203 257,97	190 113,80	170 290,71	146 649,90	167 481,31	145 122,97	128 000,00
ANNUITE	764 862,60	694 363,62	672 687,07	673 386,23	609 106,18	566 034,58	566 000,00
Montant emprunté	620 000 €	440 000 €		500 000 €			600 000€ (*) 500 000€
Taux	3,54%	3,40%		4,73%			3,25% (*)
Durée	15 ans	15 ans		15 ans			15 ans (*)

(*) l'emprunt prévisionnel 2010 de 600.000 € a été contractualisé en décembre 2010 avec une durée de déblocage des fonds de 12 mois.

Les nouvelles modalités du recensement de la population communale (le recensement général est remplacé par un recensement partiel et annuel – seulement 8 % des logements sont recensés) ont pour conséquence de modifier chaque année la population de notre commune, ce qui a des conséquences directes sur les dotations versées par l'Etat.

Chaque habitant perdu correspond à une perte de 180 € de dotation de l'Etat.

Il faut ici essayer d'expliquer le paradoxe des dotations : au regard de certaines dotations de l'Etat, une perte de population fait apparaître une richesse supplémentaire par habitant et entraîne une diminution des dotations de péréquation (c'est le cas de la Dotation Nationale de Péréquation).

La Commune se trouve confrontée en quelque sorte à une double peine.

3 - A la recherche de l'équilibre budgétaire 2011 :

3 - 1 - Fonctionnement :

3 - 1 - 1 - Dépenses :

Le budget de fonctionnement 2011 se présente d'une façon normale, mais en diminution au niveau des masses budgétaires par rapport au budget primitif 2010, puisque le transfert de la piscine est maintenant effectif.

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Une attention particulière devra être portée sur le poste Energie-Fluides qui devrait augmenter de façon conséquente (la taxe communale et départementale en vigueur va s'appliquer sur l'éclairage public).

Ce budget tient compte d'une consommation normale d'eau et assainissement des bâtiments et installations communales (12 mois facturés au lieu de 14 mois sur l'exercice précédent).

Chapitre 012 – Charges de Personnel

En tenant compte des résultats des exercices passés, le montant prévisionnel des charges de personnel évolue de + 2 %. Cette évolution tient compte :

- de l'augmentation des salaires 2010 en année pleine
- du Glissement Vieillesse Technicité 2010 en année pleine et 2011
- de la hausse prévisionnelle du SMIC + 1,58 % à compter du 1^{er} Janvier 2011 (pas d'augmentation de la valeur du point prévue en 2011 pour les titulaires)

Ce chapitre 012 est toujours le plus important en masse et en pourcentage.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (subventions et participations)

L'objectif est de maintenir en euro courant l'enveloppe attribuée aux 120 associations subventionnées (640 000 € hors Groupement d'Entraide du Personnel Communal, SIVU des Gens du Voyages, Centre Communal d'Action Sociale, Reversement de la Taxe de Séjour).

Chapitre 74 – Dotations et Participations

La Dotation Globale de Fonctionnement, estimée à 2.472.000 € devrait baisser de 2,2 % en raison de la diminution de population (Réf : recensement 2008 appliqué en 2011).

3 - 2 - Investissements :

La programmation des investissements a fait l'objet d'une concertation entre les services et les élus pour déboucher sur des priorités, qui représentent cette année un montant de 2 600 K€. (Voir tableau Annexe 1).

Pour la troisième année consécutive, l'aménagement de l'immeuble Bardy en Maison des Associations reste l'investissement majeur pour 2011. Inscrit à hauteur de 800 000 € il représente 30 % du programme d'investissement. Le démarrage des travaux de cet équipement est prévu pour Juin 2011.

Les autres investissements courants sont destinés à maintenir et à améliorer le patrimoine de la Ville, et à équiper les services municipaux.

A ce programme d'investissement il convient de rajouter 1,1 Million d'Euros prévus dans les budgets annexes (Conseil Municipal du 15/12/2010 / Voir tableau Annexe 2), ainsi que les 300 000 € investis par la Communauté d'Agglomération sur les équipements transférés (zones industrielles, Apollo, ...).

En tenant compte des difficultés financières des co-financeurs et afin de ne pas réactiver la dette, ces investissements pourraient être financés de la façon suivante :

- Subventions et Dotations : 750 000 €
- Ressources propres : 1 350 000 €
- Emprunt : 500 000 €

4 - Perspectives Financières 2011 - 2015 :

Le bon résultat du Compte Administratif 2010 dû à une gestion rigoureuse (notamment des chapitres 011 et 012) ne doit pas faire oublier les tendances lourdes qui orientent nos budgets depuis quelques années.

Malgré le caractère annuel du budget, celui-ci doit s'inscrire dans l'évolution financière pluriannuelle de la Commune et veiller à préserver les marges de manœuvres pour ne pas mettre en péril les budgets à venir.

Comment dégager encore des marges de manœuvre en fonctionnement pour financer l'investissement, alors même que les dépenses ont été réduites depuis de nombreuses années et que les recettes continuent de diminuer.

Le scénario « au fil de l'eau » c'est-à-dire maintenir les dépenses au même niveau, amène à moyen terme une dégradation des marges de manœuvre. (Voir tableaux ci-dessous)

Puisque les recettes diminuent, les dépenses doivent diminuer dans les mêmes proportions pour que la Ville puisse conserver un autofinancement de ses investissements.

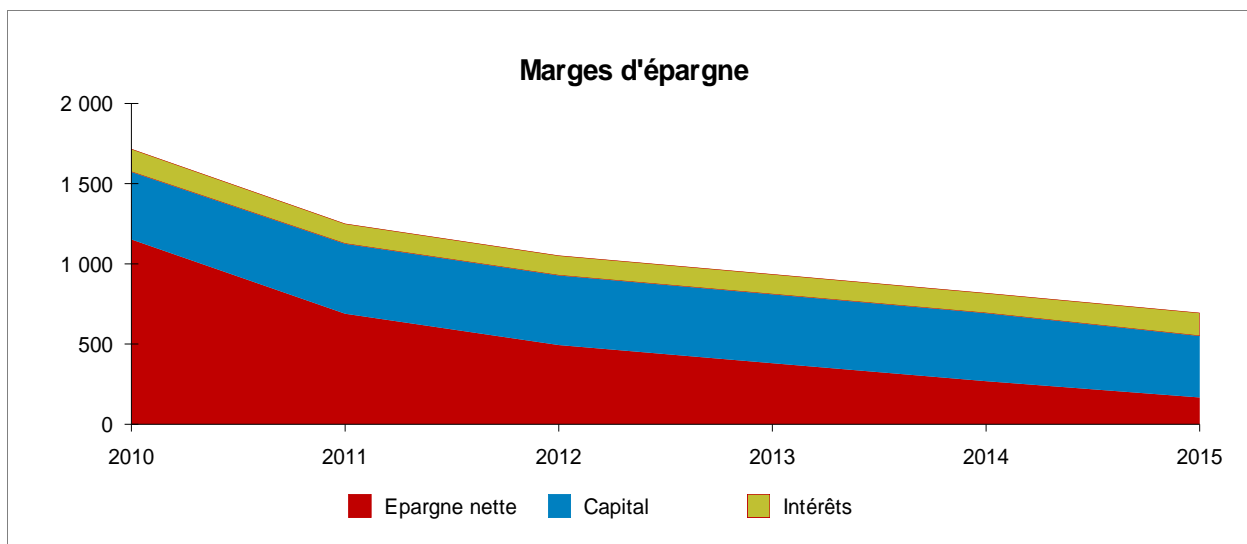
Des scénarii alternatifs consisteraient à compenser immédiatement l'augmentation des charges par de la fiscalité (solution de facilité qui ne sera pas retenue) ou à diminuer l'investissement (solution à court terme qui ne prépare pas l'avenir de la Ville).

La volonté municipale : Faire de la contrainte budgétaire en fonctionnement un atout pour soutenir l'investissement sans augmenter la fiscalité.

CHAINE DE L'EPARGNE

K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Produits de fct. courant	11 365	11 239	11 264	11 333	11 403	11 472
- Charges de fct. courant	9 762	9 998	10 221	10 406	10 595	10 786
= EXCEDENT BRUT COURANT	1 603	1 241	1 043	927	808	685
+ Solde exceptionnel large	115	10	10	10	10	10
= Produits exceptionnels larges*	131	20	20	20	20	20
- Charges exceptionnelles larges*	16	10	10	10	10	10
= EPARGNE DE GESTION	1 717	1 251	1 053	937	818	695
- Intérêts	145	126	125	126	126	145
= EPARGNE BRUTE	1 573	1 125	928	811	692	550
- Capital	421	436	434	430	424	383
= EPARGNE NETTE	1 152	689	494	381	268	167

* y compris financier hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)



Monsieur le Maire :

« Le débat est ouvert !

Il faut que je remercie très largement les services financiers pour l'excellent travail qu'ils font tout au long de l'année et j'ai une pensée pour Béatrice qui aurait été heureuse de ces résultats.

Monsieur le 1^{er} Adjoint me rappelle que MAZAMET, malgré tout, a été considérée comme la Ville la mieux gérée du Département, M. PICARD. »

Luc PICARD :

« Je l'avais remarqué, l'information m'est arrivée aussi ! ».

Monsieur le Maire :

« Cela fait plaisir et nous ne l'avions pas demandé ».

Luc PICARD :

« Il faut regarder les critères retenus pour ce palmarès : le désendettement, l'abaissement de dépenses font que, par rapport aux critères retenus, il est normal que nous nous retrouvions bien placés.

Une petite remarque d'abord par rapport à ce qui attend nos contribuables en 2011, avec la nouvelle Loi votée par notre Parlement : il serait peut-être intéressant de préparer nos contribuables à cette information.

Je crois qu'en dehors de quelques cercles de gens bien renseignés, les personnes vont découvrir cela bientôt et cela va être une très mauvaise surprise.

Je ne sais pas s'il faut laisser ce soin à la Communauté d'Agglomération où est-ce qu'il ne faut pas les préparer en utilisant notre journal municipal ? Ce serait peut-être, à mon avis, sage d'annoncer la couleur.

Au-delà de nous, élus, il s'agit d'utiliser notre bulletin municipal pour alerter les contribuables, de manière très simple. »

Monsieur le Maire :

« Les alerter ou les informer ?

Luc PICARD :

« Les informer, leur dire "attention, ne soyez pas surpris si, en 2011, vous allez voir apparaître une contribution au titre de la CACM..." », tout simplement, pas plus.

Cela évitera peut-être des réactions comme on avait eu pour l'augmentation de la facture d'eau. Il y avait une explication, mais cela n'avait pas été préparé, je vous le rappelle.

C'est aussi renvoyer à César ce qui lui incombe, c'est-à-dire ses responsabilités, puisque là, c'est une décision d'Etat et il est important que les contribuables ne croient pas que c'est une décision municipale ou de la communauté d'agglomération.

C'est une suggestion ».

Monsieur le Maire :

« En général, ce que les gens regardent c'est ce qu'il y a au fond de la feuille ! »

Luc PICARD :

« Après, d'un point de vue politique, cela me ferait assez plaisir ! Je pense qu'à un certain moment, il faut que les choses soient connues et que les gens assument leurs responsabilités.

Rapidement, comme dans DOB, il y a débat, je voudrais simplement dire qu'il y a une gestion rigoureuse et bien menée.

Chaque année, au titre de mon groupe, je félicite les services municipaux qui font un excellent travail et présentent des documents qui sont effectivement, extrêmement précis et bien renseignés.

Je reviendrais sur une critique que nous faisons chaque année, depuis quelques années. Nous sommes d'accord sur le diagnostic : les marges de manœuvres s'effritent, les recettes baissent, c'est évident, alors que les dépenses ont tendance à augmenter. Nous subissons de plein fouet ce phénomène, d'autant plus que sur le plan de la baisse démographique, nous sommes plus touchés que d'autres.

Dans certaines Villes, notamment autour des grandes agglomérations régionales, ils subissent la même politique mais ils peuvent compenser par un apport démographique qui rehausse les revenus fiscaux.

Nous ce n'est pas le cas et c'est extrêmement difficile. Tout à l'heure vous parliez de double peine : oui, l'Etat nous pénalise doublement et nous sommes doublement pénalisés par les conséquences de la crise sociale et économique qui nous touchent de plein fouet.

Je voudrais revenir sur l'excédent net cumulé – parce qu'un budget municipal est ce qu'il est et nos différences portent plutôt sur les marges- vous le savez, sur l'essentiel, je ne peux que rejoindre l'analyse qui a été faite.

Je reviens sur l'excédent net cumulé parce qu'effectivement nous pensons qu'il traduit un peu trop la prudence.

C'est vrai qu'il faut quand même raison garder et ne pas s'emballer ; il faut tenir compte de cette situation et de cette conjoncture qui ne nous sont pas favorable ; en même temps, il ne faut pas sacrifier l'avenir et il faut essayer au maximum de tirer profit des marges qui nous restent pour l'investissement.

Notre critique porte là-dessus : on trouve qu'on pourrait peut-être aller encore un peu plus loin sur les investissements. J'ai pris quelques chiffres sur l'excédent net cumulé. Il augmente de 500 000 €uros cette année par rapport à l'an dernier (résultat au 31 décembre 2010) et on passe à presque 3 millions d'€uros d'excédent net.

Cela veut dire quoi ? S'il augmente d'une année sur l'autre, cela veut dire que quelque part, on aurait peut-être pu aller plus loin sur les investissements.

Pour reprendre une formule de mon collègue, juste à ma droite "*moins on en fait, plus il en reste*", c'est un peu grossier et un peu brutal, mais c'est un peu ça et cela nous a fait sourire de le resservir ce soir !

Je pense qu'il faut, dans une Ville ou une Commune, se fixer un cap pour préparer l'avenir et donc des objectifs. Des objectifs se sont des projets et ces projets se sont des financements. C'est vrai que le fait de voir l'excédent net cumulé grossir de 20% par rapport à l'année précédente, je pense que cela nous conforte dans l'analyse critique que nous avons déjà formulée et que nous réitérons cette année.

Voilà notre contribution au débat d'orientation budgétaire ».

Monsieur le Maire :

« Il faut que nous ayons des projets d'investissements. Une très bonne solution est de transférer à la Communauté d'Agglomération certains équipements : nous ne serons pas tout seul à payer le fonctionnement.

L'investissement est une chose, le fonctionnement en est une autre ; le fonctionnement s'inscrit dans la durée alors que l'investissement est aujourd'hui.

Je ne suis pas contre la réalisation d'investissements, nous en avons déjà débattu. Tous ces nouveaux équipements que la Ville de MAZAMET doit réaliser, il faut, d'une façon ou d'une autre, que les Communes de la périphérie nous aident à les réaliser où que nous ayons des aides conséquentes lorsqu'il s'agit de projets d'intérêt communautaire.

Je pense en particulier aux aires sportives de Lapeyrouse, avec le collège ou le lycée, que le Conseil Général et le Conseil Régional nous aident de façon conséquente puisque nous y accueillons les élèves à 40% ou 50% du temps.

Le Conseil Régional remet en cause la participation au fonctionnement s'il verse une subvention d'investissement. Une fois de plus se sont 10 000 Mazamétains qui règlent la facture.

Je suis d'accord pour réaliser des investissements qui soient utiles à tous, à 25 000 habitants, mais si ce sont 10 000 habitants qui doivent payer pour les autres, je dis " stop " où alors on doit s'entendre tous ensemble, souhaitons-le, je sais que vous trouvez qu'on ne s'entend pas bien... !

Luc PICARD :

« Sur cette question – nous avons eu le temps d'en parler dimanche en tenant le bureau de vote – je vous ai dit que j'étais d'accord avec votre analyse mais je vous ai dit aussi que vous aviez été peut-être maladroit puisque ce n'est pas en vous fâchant avec les voisins que vous allez les convaincre de participer aux dépenses d'investissements ! »

Monsieur le Maire :

« Mais je ne suis pas fâché ! »

Luc PICARD :

« Sur le fond je suis entièrement d'accord avec vous puisque les charges de centralité profitent aussi aux communes voisines, il faudra bien qu'un jour ou l'autre on arrive à les convaincre de participer aux dépenses. »

Monsieur le Maire :

« Vous pouvez leur dire que je ne suis pas du tout fâché, faites passer le message ! »

Luc PICARD :

« Je ferai le petit facteur alors ! »

Renaud ROUANET :

« J'ai juste une question, si quelqu'un peut éventuellement me répondre. Elle concerne la dotation globale de fonctionnement qui a été majorée de 0,49 €uros cette année. Est-ce que la réforme fiscale ne pourrait-elle pas donner un espoir aux Communes de notre taille ?

Pour vous expliquer rapidement : je crois savoir que le gouvernement vient d'apporter une enveloppe supplémentaire au Département du Tarn à hauteur de 5 400 000 €uros environ. Elle correspond à une péréquation des droits de mutation à titre onéreux qui sont réparties à présent entre les Départements riches et les Départements pauvres, dans un but de justice fiscale.

Cette enveloppe de 5 400 000 €uros a été versée au Département du Tarn. On parle aujourd'hui d'une amélioration de cette réforme avec un transfert des fonds vers les Communautés d'Agglomération et ensuite directement vers les Communes, ce qui pourrait donner un espoir pour une Commune comme la nôtre, caractérisée de pauvre par rapport à certaines autres Communes.

Est-ce que cela ne pourrait pas améliorer cette dotation globale de fonctionnement ? C'est la question que je pose et je n'ai pas la réponse ».

Monsieur le Maire :

« Est-ce que les services peuvent répondre ? »

Dominique PETIT :

« La réponse est *oui* mais quelle est la question ! »

Rires

Monsieur le Maire :

« Je suppose que c'est un choix politique. »

Dominique PETIT :

« Nous en parlerons en commission finances. »

Monsieur le Maire :

« Oui, nous en reparlerons en commission finances.

Je vous remercie de votre présence. Bonsoir ».

La séance est levée à 20 heures 50

VU par NOUS, Maire de la Commune de MAZAMET, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Le Maire,
Laurent BONNEVILLE.-*

*MAZAMET, le 5 AVRIL 2011
Le Secrétaire de séance
Dolorès ISSA*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 MARS 2011

N°1

Installation de deux Conseillers Municipaux

CONSIDERANT que l'article L 270 du Code Électoral stipule que dans les Communes de 3 500 habitants et plus "le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ;

*Acte télétransmis en
Sous Préfecture et
Certifié exécutoire le
29 Mars 2011*

CONSIDERANT que deux sièges sont devenus vacants suite aux décès de Mmes Béatrice MAYNARD et Gisèle CARAYOL ;

CONSIDERANT que M. Pierre DUCASSÉ et Mlle Chloé PETIT, candidats suivants de la liste « MAZAMET Autrement ! » sont appelés à occuper les sièges laissés vacants,

Pierre DUCASSÉ et Chloé PETIT sont installés dans les fonctions de Conseillers Municipaux.

N°2

Modification de la composition des commissions municipales et désignations des membres du conseil municipal

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de créer des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal ;

*Acte télétransmis en
Sous Préfecture et
Certifié exécutoire le
29 Mars 2011*

VU la délibération du 28 Mars 2008 décidant de créer les 4 commissions municipales suivantes et de désigner les membres du conseil municipal qui siégeront au sein de ces commissions ;

Commission n°1

- **Finances- Intercommunalité**

Commission n°2

- **Aménagement de l'espace, urbanisme, travaux, habitat
Environnement, nature, cadre de vie, ruralité, tourisme**

Commission n°3

- **Jeunesse, sport
Enseignement,
Solidarité intergénération**

Commission n°4

- **Vie locale, animations, commerce, communication, culture, sécurité,
médiation, administration générale**

VU les délibérations du 15 Avril 2008, du 16 Décembre 2008, du 6 Octobre 2009, du 24 Juin 2010 et du 15 Décembre 2010 modifiant la composition des commissions municipales ;

CONSIDERANT que suite aux décès de Mmes Béatrice MAYNARD et Gisèle CARAYOL et à l'installation de M. Pierre DUCASSÉ et Mlle Chloé PETIT dans les fonctions de Conseillers Municipaux, il convient par conséquent d'intégrer ces deux nouveaux Conseillers Municipaux au sein de ces commissions ;

DECIDE, après en avoir délibéré

De désigner M. Pierre DUCASSÉ au sein des commissions municipales suivantes :

Commission n°1

- **Finances- Intercommunalité**

Commission n°2

- **Aménagement de l'espace, urbanisme, travaux, habitat
Environnement, nature, cadre de vie, ruralité, tourisme**

Et de désigner Mlle Chloé PETIT au sein des commissions municipales suivantes :

Commission n°3

- **Jeunesse, sport
Enseignement,
Solidarité intergénération**

Commission n°4

- **Vie locale, animations, commerce, communication, culture, sécurité,
médiation, administration générale**

Cette modification n'a pas d'incidence sur les désignations des autres membres du conseil municipal prévues par les délibérations prises précédemment.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N°3 Désignation d'un nouveau délégué à la CACM

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, et plus précisément les articles L.5211-6 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 décembre 1999 transformant le district de Castres/Mazamet en Communauté d'agglomération et l'arrêté préfectoral du 28 Mars 2000 modifiant ce premier arrêté ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 Mars 2008 et du 15 Décembre 2010, portant désignation des délégués du Conseil Municipal qui siègeront au sein de la Communauté d'Agglomération ;

CONSIDERANT que suite au décès de Mme Béatrice MAYNARD il convient de désigner un représentant du Conseil Municipal de MAZAMET pour siéger au sein de cette instance ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

CONSIDERANT que M. le Maire propose la candidature de Mme Anne-Marie PRADES et que M. Luc PICARD a proposé sa candidature.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 32
Bulletin nuls ou blancs	
À déduire	: 00
Suffrages exprimés :.....	: 32
Majorité absolue :.....	: 17

Ont obtenu :

Mme Anne-Marie PRADES	: 26 voix
M. Luc PICARD	: 6 voix

Mme Anne-Marie PRADES ayant obtenu la majorité absolue, est désignée déléguée du Conseil Municipal pour siéger au sein de la communauté d'agglomération de CASTRES-MAZAMET.

*Acte télétransmis en
Sous Préfecture et
Certifié exécutoire le
29 Mars 2011*

N°4 Compte Administratif 2010 : budget communal

*Certifié exécutoire le
29 Mars 2011*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Philippe BANCAL, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2010 dressé par M. Laurent BONNEVILLE, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (2)	RECETTES ou EXCEDENTS (2)	DEPENSES ou DEFICIT (2)	RECETTES ou EXCEDENTS (2)	DEPENSES ou DEFICIT (2)	RECETTES ou EXCEDENTS (2)

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

Résultats reportés		2 582 093,90		1 204 708,08		3 786 801,98
Opérations de l'exercice	10 312 796,38	11 557 044,90	2 510 584,12	1 904 364,55	12 823 380,50	13 461 409,45
TOTAUX	10 312 796,38	14 139 138,80	2 510 584,12	3 109 072,63	12 823 380,50	17 248 211,43
Résultats de clôture		3 826 342,42		598 488,51		3 826 342,42
Restes à réaliser			2 710 000,00	1 230 000,00	2 710 000,00	1 230 000,00
TOTAUX CUMULES	10 312 796,38	14 139 138,80	5 220 584,12	4 339 072,63	15 533 380,50	18 478 211,43
RESULTATS DEFINITIFS		3 826 342,42	881 511,49			2 944 830,93

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci dessus

5° Le Compte Administratif 2010 est voté par 26 voix présentes et représentées, M. Luc PICARD, Mme Gisèle PAULIN, M. Jean LAPIERRE, Mme Marie ASTOUL et M. Christian VALENCIA s'étant abstenus.

N°5

Affectation du résultat d'exploitation de l'Exercice 2010

Budget Communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder, après le vote du Compte Administratif, à l'affectation de l'excédent net cumulé de la section d'exploitation.

*Acte télétransmis en
Sous Préfecture et
Certifié exécutoire le
29 Mars 2011*

Le Conseil Municipal,

Constatant que le Compte Administratif 2010 présente un excédent net cumulé d'exploitation de 3.826.342,42 € se décomposant ainsi :

2.582.093,90 € correspondant à l'excédent cumulé antérieur reporté non affecté
1.244.248,52 € correspondant à l'excédent net d'exploitation de l'Exercice 2010.

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

DECIDE, après en avoir délibéré,

- d'affecter une partie du résultat net cumulé d'exploitation à la couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement au compte :

1068 - Autres Réserves **881.511,49 €**

- de maintenir le surplus d'un montant de **2.944.830,93 €** en Section d'Exploitation au compte 002 « Résultat d'exploitation reporté ».

Adopté à l'unanimité.

N°6

Dotation d'équipement des territoires ruraux - Programme 2011

Catégorie n°1 – soutenir les projets contribuant notamment au développement durable

Regroupement pédagogique école de la République/école de la Resse

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la décision du regroupement pédagogique école de la République/école de la Resse réalisé à la rentrée 2010, des travaux de réaménagement et de réfection sont prévus dans l'école de la République courant 2011.

*Acte télétransmis en
Sous Préfecture et
Certifié exécutoire le
29 Mars 2011*

Ces travaux ont pour objectif de réaménager la cantine, la salle de d'EPS, la cour, de refaire les peintures vétustes des classes et de remplacer les menuiseries de façade.

Le montant de ces travaux s'élève à 210.791 euros H.T. et fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2011, pour un montant de 105.396 €.

Le Conseil Municipal,

VU le plan de financement prévisionnel suivant :		
Etat (DETR 2011)	50 %	105.396 €
Autofinancement	50 %	105.395 €

Après en avoir délibéré,

- Approuve le projet qui lui a été présenté et notamment son plan de financement,
- S'engage à procéder à la réalisation du programme d'investissement tel qu'il a été arrêté et dont le montant estimatif s'élève à 210.791 euros HT,
- Sollicite l'aide financière pour le financement de cette opération au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2011,
- Autorise Monsieur le Maire à contracter auprès des organismes prévus par la loi un emprunt en vue de financer la partie non couverte par les subventions et les ressources propres,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document ou acte relatif à ce projet.

Adopté à l'unanimité.

N°7

Dotation d'équipement des territoires ruraux - Programme 2011
Catégorie n°8 – favoriser le renouvellement du matériel d'entretien dans le cadre intercommunal
Acquisition d'un élévateur à nacelle sur véhicule porteur

*Acte télétransmis en
Sous Préfecture et
Certifié exécutoire le
29 Mars 2011*

Le Maire informe le Conseil Municipal que la ville projette d'acquérir un élévateur à nacelle sur véhicule porteur pour remplacer celui existant vétuste, inadapté aux normes de sécurité actuelles et onéreux en coût d'entretien.

Ce nouveau matériel pourra être utilisé dans le cadre de l'intercommunalité et mis à disposition des communes voisines pour les travaux en hauteur.

Le montant de cet équipement roulant s'élève à 77.122 euros H.T. et fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2011, pour un montant de 38.561 €.

Le Conseil Municipal,

VU le plan de financement prévisionnel suivant :		
Etat (DETR 2011)	50 %	38.561 €
Autofinancement	50 %	38.561 €

Après en avoir délibéré,

- Approuve le projet qui lui a été présenté et notamment son plan de financement,

- S'engage à procéder à la réalisation du programme d'investissement tel qu'il a été arrêté et dont le montant estimatif s'élève à 77.122 Euros HT,
- Sollicite l'aide financière pour le financement de cette opération au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2011,
- Autorise Monsieur le Maire à contracter auprès des organismes prévus par la loi un emprunt en vue de financer la partie non couverte par les subventions et les ressources propres,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document ou acte relatif à ce projet.

Adopté à l'unanimité,

N°8

Dotation d'équipement des territoires ruraux - Programme 2011 Catégorie n°6 – soutenir les opérations d'installation de système de vidéo-protection Installation d'un système de vidéo-protection – immeuble Bardy maison des associations

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville de MAZAMET souhaite équiper l'immeuble Bardy – maison des associations avec un système de vidéo-protection.

*Acte télétransmis en
Sous Préfecture et
Certifié exécutoire le
29 Mars 2011*

Il comprendra à terme de nombreux bureaux, salles de réunions tous équipés pour les différentes associations.

Il est isolé par rapport aux services de la Mairie et de la conciergerie et nécessite une surveillance à distance.

Le montant des travaux s'élève à 10.000 euros H.T. et fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2011, pour un montant de 5.000 euros.

Le Conseil Municipal,

VU le plan de financement prévisionnel suivant :

Etat (DETR 2011)	50 %	5.000 €
Autofinancement	50 %	5.000 €

Après en avoir délibéré,

- Approuve le projet qui lui a été présenté et notamment son plan de financement,
- S'engage à procéder à la réalisation du programme d'investissement tel qu'il a été arrêté et dont le montant estimatif s'élève à 10.000 euros HT,
- Sollicite l'aide financière pour le financement de cette opération au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2011,

- Autorise Monsieur le Maire à contracter auprès des organismes prévus par la loi un emprunt en vue de financer la partie non couverte par les subventions et les ressources propres,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document ou acte relatif à ce projet.

Adopté à l'unanimité,

N°9

Dotation d'équipement des territoires ruraux - Programme 2011 Catégorie n°5 – Développer l'équipement numérique des territoires ruraux Matériel informatique

Le Maire informe le Conseil Municipal que la ville souhaite acquérir du matériel informatique (20 PC portables) pour améliorer l'enseignement du 1er degré dans les écoles et permettre aux élèves d'acquérir le brevet informatique et internet (B2I).

*Acte télétransmis en
Sous Préfecture et
Certifié exécutoire le
29 Mars 2011*

Le coût de ce matériel s'élève à 10.000 euros H.T., et fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2011, pour un montant de 5.000 €,

Le Conseil Municipal,

VU le plan de financement prévisionnel suivant :

Etat (DETR 2011)	50 %	5.000€
Autofinancement	50 %	5.000 €

Après en avoir délibéré,

- Approuve le projet qui lui a été présenté et notamment son plan de financement,
- S'engage à procéder à la réalisation du programme d'investissement tel qu'il a été arrêté et dont le montant estimatif s'élève à 10.000 Euros HT,
- Sollicite l'aide financière pour le financement de cette opération au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2011,
- Autorise Monsieur le Maire à contracter auprès des organismes prévus par la loi un emprunt en vue de financer la partie non couverte par les subventions et les ressources propres,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document ou acte relatif à ce projet.

Adopté à l'unanimité,

N°10 Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2010

Le Conseil Municipal ;

VU l'article 11 de la Loi n° 95-127 du 8 Février 1995 qui prévoit que les Collectivités Territoriales doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières ;

*Acte télétransmis en
Sous Préfecture et
Certifié exécutoire le
29 Mars 2011*

DECIDE, après avoir délibéré :

- d'adopter le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières du 1er Janvier 2010 au 31 Décembre 2010.

Adopté à l'unanimité.

ETAT DES MUTATIONS IMMOBILIERES DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2010

<i>Désignation du bien (terrains,immeubles,droits réels)</i>	<i>Localisation</i>	<i>Références cadastrales</i>	<i>Date délibération Conseil Municipal</i>	<i>Identité du cédant</i>	<i>Identité du cessionnaire</i>	<i>Objet et conditions de la cession</i>	<i>Montant</i>
Terrain (parcelle)	Hameau du Bousquet	BI n° 168p	30/03/2010	Mme Mary SILCOCK-DUDDY	Commune de MAZAMET	Protection risque inondation	1 € symbolique
Terrain (parcelle)	Hameau du Bousquet	BI n° 169p et 204	30/03/2010	M, Pierre ARMENGAUD	Commune de MAZAMET	Protection risque inondation	1 € symbolique
Terrain (parcelle)	Hameau du Bousquet	BI n° 205p et 216p	30/03/2010	Mme Josiane DROUET	Commune de MAZAMET	Protection risque inondation	1 € symbolique
Immeuble (maison)	24 rue du Théron	AB n° 179	24/06/2010	Commune de MAZAMET	M, Lionel DURAND (vente au plus offrant)	Développement de l'habitat	10 556,00 €
Terrain (délaissé)	6 rue de la Nogarède	AI n° 267p	24/06/2010	Commune de MAZAMET	M et Mme Pierre MARTY (vente au plus offrant)	Développement de l'habitat	70 €/m ²
Terrain (délaissé)	12 rue de la Nogarède	AI n° 269p	24/06/2010	Commune de MAZAMET	M, et Mme Carlos PINTO (vente au plus offrant)	Développement de l'habitat	110 €/m ²
Immeuble (ancien lavoir)	Lieu-dit "Les Louises"	L n° 565	24/06/2010	Commune de MAZAMET	M, Christian PUJOL	Amélioration habitat	2 300,00 €
Terrain	Rue du Midi	AM n° 189	06/10/2010	IRSEA	Commune de MAZAMET	Aménagement urbain	1 500,00 €
Terrain - création servitude de passage et d'entretien	5 avenue de La Chevalière	AS n° 5	15/12/2010	Commune de MAZAMET	M, Stéphane ALBO	Développement économique (Blanchisserie MZT et Castraise)	passage : gratuité entretien frais partagés
Terrain	Lieu-dit "La Richarde"	AX n° 337,338 et 339, 340	10/11/2010 droit de priorité	ETAT : MIOMCTI	Commune de MAZAMET	Développement économique	150 000,00 €
Terrain	Avenue de Bonnacombe	AO n° 270 et 272	30/09/2010 droit de priorité	ETAT : DREAL	Commune de MAZAMET	Aménagement urbain	4 305,00 €

N°11 Vente de l'ancienne Banque de France 17 avenue Albert Rouvière à Monsieur Mathieu AUCLAIR

Le Conseil Municipal,

*Acte télétransmis en
Sous Préfecture et
Certifié exécutoire le
31 Mars 2011*

CONSIDERANT que par délibération du 15 Décembre 2010, la Ville propriétaire d'un patrimoine immobilier important, a décidé de procéder à la vente, au plus offrant, de biens communaux ne représentant plus d'utilité pour elle et engendrant divers frais de fonctionnement (entretien, charges locatives, impôts fonciers etc...) notamment l'ancien immeuble de la Banque de France situé 17 avenue Albert Rouvière, cadastré section AI n° 581 d'une superficie de 1 445 m² ;

CONSIDERANT que pour ledit immeuble seule une offre a été faite, par Monsieur Mathieu AUCLAIR domicilié 7 rue Jourdain de Saïssac 81200 MAZAMET, à 437 000 €, pour une mise à prix à 567 000 € correspondant à l'évaluation basse du service de France Domaine ;

CONSIDERANT que le projet de Monsieur Mathieu AUCLAIR consiste en la création d'un hôtel d'entreprises, offrant des bureaux, pour faciliter l'intégration et le développement d'entreprises au cœur de la Ville ;

CONSIDERANT que les objectifs poursuivis sont les suivants :

- développer l'activité économique et la création d'emplois
- redonner vie à un bâtiment symbole de la grande époque Mazamétaine mais qui génère des coûts fixes lourds pour la Commune,
- fédérer des entreprises du secteur TIC (systèmes d'information, agence web, téléphonie...) pour créer un centre de compétences ayant vocation à servir de référence pour les entreprises utilisatrices ;

CONSIDERANT que l'une des contraintes de son projet réside dans la mise aux normes au regard des réglementations de sécurité incendie et d'accessibilité. Le montant de ces travaux indispensables à l'utilisation du bâtiment a été évalué à la somme de 130 000 € HT ;

CONSIDERANT que l'offre de prix de 437 000 € correspond à la mise à prix de 567 000 € déduction faite du montant des frais relatifs à la mise aux normes (130 000 € HT) ;

CONSIDERANT que Monsieur Mathieu AUCLAIR, souhaite procéder à l'acquisition du bâtiment en deux temps, avec la mise en place d'un règlement de copropriété d'une durée maximale de 5 ans :

- 218 500 € pour l'achat immédiat d'une 1ère partie de l'immeuble correspondant à l'aménagement du rez-de-chaussée et aux 538 millièmes des parties communes ;
- 218 500 € pour l'achat de la 2ème moitié (dans un délai de 3 à 5 ans) correspondant à l'aménagement des 1er et 2ème étages et aux 462 millièmes restants des parties communes ;

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt de la Commune d'accepter la proposition de Monsieur AUCLAIR nonobstant l'avis de France Domaine en date du 14 Janvier 2010 ;

DECIDE, après en avoir délibéré :

1°) d'autoriser la vente en deux temps avec la mise en place d'un règlement de copropriété, à M. Mathieu AUCLAIR, ou à toute personne physique ou morale qu'il se substituerait et dans laquelle il serait associé, de l'immeuble de l'ancienne Banque de France situé 17 avenue Albert Rouvière, cadastré section AI n° 581 d'une superficie de 1 445 m² aux conditions particulières suivantes :

- DEUX CENT DIX HUIT MILLE CINQ CENTS Euros (218 500 €) pour l'achat immédiat d'une 1^{ère} partie de l'immeuble correspondant à l'aménagement du rez-de-chaussée et aux 538 millièmes des parties communes ;

- DEUX CENT DIX HUIT MILLE CINQ CENTS Euros (218 500 €) pour l'achat de la 2^{ème} partie (dans un délai de 3 à 5 ans maximum) correspondant à l'aménagement des 1^{er} et 2^{ème} étages et aux 462 millièmes des parties communes ;

- Cette vente est assortie d'une clause résolutoire qui prévoit la restitution à la Commune contre remboursement de la somme de 218 500 € à l'acquéreur de la 1^{ère} partie de l'immeuble (sans déduction ni de la somme de 130 000 € HT représentant les frais de mise aux normes, ni des sommes investies pour l'aménagement des locaux de la 1^{ère} partie), pour le cas où passé le délai de 5 ans (courant à compter de la signature de l'acte de vente de la 1^{ère} partie), il ne procéderait pas à l'achat de la 2^{ème} partie pour un montant de 218 500 € correspondant à l'aménagement des 1^{er} et 2^{ème} étages et aux 462 millièmes restants des parties communes ;

2°) d'habiliter Monsieur le Maire à signer le règlement de copropriété, l'état descriptif de division et le schéma de copropriété ;

3°) d'habiliter Monsieur le Maire à signer le compromis de vente pour la 1^{ère} partie de l'immeuble moyennant le prix de 218 500 € correspondant à l'aménagement du rez-de-chaussée et aux 538 millièmes des parties communes ;

4°) d'habiliter Monsieur le Maire à signer la promesse de vente pour la 2^{ème} partie dudit immeuble au prix de 218 500 € correspondant à l'aménagement des 1^{er} et 2^{ème} étages et aux 462 millièmes des parties communes ;

5°) d'habiliter Monsieur le Maire à signer l'acte de vente de la 1^{ère} partie et à procéder à toutes formalités utiles ;

6°) d'autoriser Monsieur le Trésorier à faire recette du produit des ces ventes au budget de la commune.

Adopté à l'unanimité

N°12 Débat d'Orientation Budgétaire 2011

Le Conseil Municipal,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et suivants,

*Acte télétransmis en
Sous Préfecture et
Certifié exécutoire le
29 Mars 2011*

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et les échanges intervenus entre les élus,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2011.

Le Maire soussigné certifie que le compte-rendu de la séance du 22 MARS 2011 comprenant les délibérations prises dans ladite séance a été affiché par extraits le CINQ AVRIL DEUX MILLE ONZE à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Le Maire,
Laurent BONNEVILLE.-*